

AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE
D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE SUR LE
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 701-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701
AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-166 POUR Y
RETIRER LES USAGES D'HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE, DE TRIFAMILIALE ISOLÉE ET
DE MULTIFAMILIALE ISOLÉE**

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

AVIS PUBLIC est donné qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 octobre 2023 sur le premier projet de Règlement 701-87, le conseil municipal a adopté le **second projet de Règlement 701-87 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-166 pour y retirer les usages d'habitation bifamiliale isolée, trifamiliale isolée et de multifamiliale isolée.**

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2. DESCRIPTION DES DISPOSITIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Le second projet de Règlement 701-87 comporte des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire, à savoir :

- **Article 2** : Modification de la grille des usages et des normes de la zone H-166 ;

Une demande peut provenir des personnes intéressées de la zone visée **H-166**, ainsi que de chacune des zones contiguës suivantes : **HC-159, HC-173, CO-161, H-174, H-178, H-179, HC-172, P-170 et H-167.**

La zone visée H-166 est délimitée au Nord par le Domaine des érables, à l'Est par la rue Reid, au Sud par le boulevard de Maple Grove et à l'Ouest par le chemin de la Pointe-Wilfrid-Hébert.

La zone visée **H-166** ainsi que les zones contiguës **HC-159, HC-173, CO-161, H-174, H-178, H-179, HC-172, P-170 et H-167** sont illustrées par le croquis ci-dessous :

5. ABSENCE DE DEMANDES

Toute disposition du second projet de Règlement 701-87 qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. CONSULTATION DE PROJET

Le second projet de Règlement numéro 701-87 peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou en **cliquant sur le lien situé au-dessus du présent avis public.**

Donné à Beauharnois, ce 16 octobre 2023.

A handwritten signature in black ink that reads "Sandra Boulanger". The signature is written in a cursive, flowing style.

Sandra Boulanger, greffière par intérim